

Action publique et numérisation des industries culturelles et médiatiques : enjeux de régulation dans les territoires¹

3-4 avril 2025

Organisé par le laboratoire GRESEC (Université Grenoble Alpes), ce colloque international a réuni durant deux jours des chercheurs et chercheuses de différents horizons pour interroger les transformations de l'action publique à l'ère du numérique. Il s'inscrivait dans le prolongement d'un travail de réflexion entamé dès 2021 avec la publication d'un dossier intitulé « Action publique et diversité culturelle. Perspectives internationales » dans la revue *Les Enjeux de l'information et de la communication*, et poursuivi à travers un séminaire de recherche mené entre juin 2022 et avril 2024.

L'objectif général était d'analyser les reconfigurations des modalités de régulation et d'accompagnement des télécommunications, des médias et d'Internet dans un contexte de numérisation accélérée.

Tout au long de ces deux journées, le colloque a offert un espace de dialogue entre chercheurs de différents continents, combinant approches empiriques et analyses théoriques. Il a mis en évidence que la numérisation des industries culturelles et médiatiques ne saurait être pensée sans une réflexion approfondie sur la place de l'action publique, les logiques de marché, les rapports de pouvoir et les enjeux de souveraineté numérique.

Les discussions ont montré que si les plateformes redessinent les circuits de production, de diffusion et de consommation des contenus, elles posent aussi des défis inédits aux régulateurs, aux industries et aux publics. Le colloque a ainsi permis de dégager des problématiques transversales : Comment garantir la diversité culturelle et l'accès équitable aux contenus à l'ère du numérique ? Quels dispositifs de régulation mettre en place face à des plateformes transnationales et souvent opaques ? Quelles responsabilités pour les États, les acteurs privés et la société civile ?

Ce colloque ouvre la voie à de nouvelles recherches et collaborations, dans un champ où les questions politiques, économiques, culturelles et technologiques sont plus imbriquées que jamais.

Hadi Fouladkar

Introduction

Le rôle crucial des politiques publiques

Le colloque a été introduit par une communication de Louis Wiart (Université Libre de Bruxelles, Belgique) pour dresser un cadrage des enjeux qui entourent les plateformes.

Si la prise de conscience politique en faveur d'une régulation des plateformes dominantes se développe dès les années 2010, il existe de nombreuses complexités politiques qui freinent ce processus. Parmi celles-ci, la rapidité des évolutions technologiques face à la lenteur du processus législatif ; le caractère globalisé des plateformes qui nécessitent des négociations

¹ Rédigé par les étudiants de l'option recherche, dans le cadre du cours "Communication, médias, champs sociaux".

internationales ; la méconnaissance de la réalité du terrain et des « boîtes noires » que sont les plateformes, à laquelle s'adjoint une importante capacité de lobbying des acteurs des industries culturelles et médiatiques.

Entre régulation et fascination

Ainsi, la mise en œuvre des politiques publiques de régulation se retrouve au cœur de deux phénomènes en tension. D'un côté, la « fascination » des responsables politiques pour les entreprises innovantes, qui incarneraient la modernité et sont perçues comme un relai de croissance, se traduit par une envie d'accompagner les plateformes et de saluer la « révolution numérique ». De l'autre, la volonté des responsables politiques de réguler les plateformes est motivée par les dérives constatées, qui mettent à mal les espaces publics. Les discours de haine en ligne et la diffusion de la désinformation font figure de proue de ces dérives.

L'Union européenne comme cheffe de file de la régulation des plateformes

À ce sujet, l'action publique est surtout développée au niveau européen. Quatre leviers sont investis par l'Union européenne pour réguler les plateformes. La fiscalité, d'abord, avec une lutte contre l'évasion fiscale. La « loyauté » ensuite pour protéger les droits des citoyens et des citoyennes (e.g. RGPD). Le principe de concurrence, qui est au cœur du paradigme de l'organisation économique de l'Union européenne occupe également une place importante dans son action, notamment pour limiter les trusts. Enfin, la « sécurité », par exemple avec le Digital Services Act (DSA), qui permet la transcription du principe selon lequel ce qui est illégal dans la vie réelle, l'est tout autant en ligne.

Session 1

Régulation des médias et des plateformes numériques en Afrique subsaharienne

Dans cette session, les quatre communications, bien que portant sur des contextes nationaux différents (Sénégal, Congo-Brazzaville, Cameroun et Côte d'Ivoire), convergent vers une interrogation commune : dans quelle mesure les instances de régulation des médias, nées des réformes de libéralisation des années 1990, parviennent-elles à exercer leurs prérogatives de manière indépendante ? Leur autonomie face à l'État est particulièrement questionnée depuis la numérisation croissante des médias. Si les principes d'indépendance et de régulation pluraliste ont été intégrés dans les dispositifs institutionnels des pays, leur mise en œuvre effective reste entravée par des dynamiques de pouvoir. Plus encore, l'effectivité de la libéralisation des médias est mise à mal par une ingérence, plus ou moins prononcée, du pouvoir politique dans la régulation et la reconfiguration des espaces médiatiques.

Depuis les années 1990, les États d'Afrique subsaharienne ont instauré des organes de régulation censés garantir un pluralisme de l'information, assurer le respect de la déontologie journalistique, et encadrer les médias au nom de l'intérêt général. Cependant, la régulation ne se limite pas à une simple application technique de normes : elle s'inscrit dans un rapport de force entre institutions, où les médias opèrent dans « un marché régulé ». Plus encore, le pluralisme médiatique ne peut être pensé sans considérer les enjeux politiques et les rapports asymétriques qui entourent l'action des régulateurs. L'action et la légitimité des régulateurs

reposent sur la notion de pluralisme qui recouvre diverses implications, notamment juridiques et politiques.

Au Sénégal, Malick N'DIAYE indique que la régulation des médias portée par le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) reste marquée par une dépendance politique et un manque d'autonomie, limitant son efficacité face aux enjeux de diversité culturelle et de pluralisme. Une analyse de contenu thématique des rapports annuels et des avis du régulateur montre une régulation orientée vers une pluralité linguistique, des quotas de contenus locaux, et la limitation des influences étrangères (e.g. les personnes physiques ou morales étrangères n'ont pas le droit de détenir plus de 51% du capital d'une ICM). Toutefois, les indicateurs de pluralisme utilisés ignorent la « diversité consommée » et le rôle des algorithmes. La régulation s'aligne souvent sur une logique protectionniste mais reste peu adaptée face à la numérisation croissante des industries culturelles et médiatiques. Le pluralisme est principalement envisagé sous l'angle politique, et la diversité culturelle réduite à des critères quantitatifs.

Dans le cas du Congo-Brazzaville, Jonas Charles Ndeke interroge la capacité du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) à encadrer les télévisions en ligne. À travers une méthodologie mixte mêlant entretiens semi-directifs et analyse de contenu, il montre que si le CSLC met en œuvre des stratégies pédagogiques en ligne à destination des journalistes et citoyens, il reste incapable de contrôler les chaînes opérant depuis l'étranger. Son approche socio-politique, fondée sur les travaux de Benoit Lafon (2019) et Marie-Soleil Frère (2016), souligne que la régulation en ligne souffre d'un déficit d'outils juridiques et techniques, accentué par une position d'infériorité face aux plateformes numériques.

Au Cameroun, dans un contexte marqué par une grande diversité culturelle (230 groupes ethnolinguistiques) et un essor considérable de l'usage des dispositifs numériques, Simon Ngono examine l'efficacité de la régulation médiatique face à l'hégémonie des GAFAM. Par une méthodologie mêlant des entretiens semi-directifs et une analyse juridico-politique de corpus législatifs (2000-2025), il montre que la régulation est dominée par le pouvoir politique, et de ce fait souvent perçue comme partielle. Elle tend davantage vers la censure des discours que vers la promotion de la diversité culturelle. Les radios associatives soutenues par l'UNESCO sont les seules à valoriser les langues locales. Les plateformes numériques, bien qu'espaces d'expression citoyenne, échappent à toute régulation contraignante. L'État, impuissant, en vient à déléguer cette régulation aux plateformes elles-mêmes, comme en témoigne un accord avec TikTok en 2024. Cette co-régulation questionne la souveraineté numérique. En conclusion, Simon Ngono souligne l'urgence de politiques publiques soutenant les contenus locaux face à une domination croissante des géants du numérique.

En Côte d'Ivoire, Mahaman Ouattara propose une lecture marquée par les stratégies d'acteurs et la socio-économie. À partir d'entretiens qualitatifs menés avec des acteurs institutionnels (e.g. président de la HACA, directeur de cabinet), il met en lumière des formes de régulation informelles, marquées par des jeux de légitimation et des actions de communication polyphoniques. Cette polyphonie est révélatrice d'un jeu de pouvoir au sein même de la puissance publique. Il existe aussi une asymétrie des rapports de pouvoir entre la plateforme en ligne et la puissance étatique. Cette asymétrie est comblée par une approche « pacifiste » fondée sur la collaboration entre les acteurs. En parallèle, la HACA puise sa légitimité en revendiquant son indépendance.

Ces quatre communications révèlent ainsi des stratégies ambivalentes. D'un côté, les instances de régulation cherchent à affirmer leur indépendance, à adapter leurs pratiques face à la numérisation des médias, et à se doter d'une légitimité propre. D'un autre côté, les marges de manœuvre de ces institutions demeurent contraintes, soit par des dépendances politiques (modalités de nomination des membres, pressions financières), soit par une incapacité structurelle à réguler des acteurs transnationaux. En définitive, le principe d'indépendance des régulateurs, pourtant inscrit dans les textes, reste fragile et conditionné par des rapports de force avec le politique. Ces instances doivent donc composer avec les exigences de régulation, la quête de légitimité, la puissance des plateformes et les contraintes imposées par les États.

Alexis Trémé

Session 2

Industrie musicale et plateformes numériques : réguler la découvrabilité et garantir la diversité culturelle

À l'heure où le streaming et les plateformes numériques redéfinissent les modes de consommation musicale, les enjeux de régulation et de diversité culturelle deviennent centraux. Lors de la deuxième session du colloque « Action publique et numérisation des industries culturelles et médiatiques », chercheurs et chercheuses ont exploré les défis posés par la découvrabilité, les modèles économiques et le rôle des pouvoirs publics, entre France, Québec et Brésil.

La découvrabilité des contenus francophones : un enjeu de diversité culturelle

Alix Bénistant et Christine Chevret-Castellani, tous deux chercheurs à l'Université Sorbonne Paris Nord, ont ouvert la session avec une présentation consacrée aux actions publiques visant à améliorer la découvrabilité des contenus musicaux francophones en France et au Québec. Leur projet de recherche franco-qubécois, entamé en février 2025, s'interroge sur la manière dont les acteurs publics de chaque territoire conçoivent et mettent en œuvre des stratégies pour faire émerger une plus grande diversité culturelle dans l'univers numérique.

Selon eux, la notion de découvrabilité, bien qu'encore récente, est devenue centrale. Elle désigne à la fois les pratiques industrielles de référencement — permettant de faire remonter certains contenus dans les moteurs de recherche ou les algorithmes de recommandation — et la capacité des consommateurs à se saisir de ces signaux pour orienter leurs choix culturels. En France, le ministère de la Culture a intégré cette notion dans sa stratégie dès 2019, tandis qu'au Québec, elle est au cœur des réflexions sur la diversité des expressions culturelles.

Les chercheurs ont mis en lumière un contraste frappant : en France, l'action publique insiste sur la qualité et l'émergence des nouveaux talents, tandis qu'au Québec, l'accent est davantage mis sur la diversité des expressions culturelles. Cette divergence s'inscrit dans un rapport plus large au concept même de diversité culturelle, qui demeure controversé. « On observe souvent une confusion entre culture et produits culturels », ont-ils rappelé, soulignant le risque de réduire la diversité culturelle à une simple pluralité d'offres commerciales. Enfin, les chercheurs ont insisté sur l'importance d'interroger le rôle des institutions dans la régulation d'un secteur où les rapports de pouvoir entre plateformes, artistes et publics se recomposent en permanence.

Le marché des clips vidéo au Brésil : entre débrouille et absence de régulation

Rebeca de Alencar Silva, docteure à l'Université Grenoble Alpes, a ensuite proposé une immersion dans l'univers des clips vidéo de funk au Brésil. Elle a étudié le rôle crucial des agences de production de clips, des intermédiaires devenus incontournables dans un secteur largement dominé par les plateformes comme YouTube. Au Brésil, la consommation de contenus audiovisuels est largement gratuite, ce qui pose d'emblée la question de la monétisation et de la valorisation économique pour les artistes et producteurs.

Depuis 2024, deux projets de loi ont été déposés pour tenter de réguler les plateformes, mais ceux-ci se heurtent à la résistance de géants tels que YouTube et TikTok, appuyés par de puissants lobbys. En l'absence de cadre législatif, les agences de production ont développé des stratégies alternatives, notamment en créant leurs propres chaînes YouTube pour maximiser leurs revenus publicitaires. Par ailleurs, des initiatives privées ont vu le jour, proposant des financements sous conditions strictes : pour bénéficier de ces aides, les artistes doivent justifier de douze mois de revenus issus de la création vidéo et démontrer que 25 % de leur salaire provient de cette activité.

Cette intervention a mis en lumière les tensions entre l'absence de régulation publique et les efforts privés pour soutenir la production culturelle. Dans un contexte où l'État brésilien ne propose que peu de soutien au secteur audiovisuel, les artistes et producteurs sont contraints de faire appel au marché publicitaire pour financer leurs créations. Au-delà des défis économiques, Rebeca de Alencar Silva a insisté sur l'importance de réfléchir à des cadres de régulation plus inclusifs et équitables, capables de garantir une meilleure redistribution des revenus et de soutenir une véritable diversité culturelle.

Régulation et diversité sur les plateformes de streaming musical

La session s'est achevée avec l'intervention d'Émilie Terrier, chercheuse à l'Université Grenoble Alpes, qui a analysé le rôle des régulateurs dans la promotion de la diversité culturelle à l'ère du streaming musical. Le secteur connaît une croissance spectaculaire, avec un passage de 28 millions de streams en 2016 à 138 millions en 2024. Pourtant, cette explosion quantitative ne s'accompagne pas nécessairement d'une plus grande diversité des contenus.

Selon le rapport publié par l'ARCOM en janvier 2022, les plateformes musicales sont marquées par une forte dominance des productions anglophones, ce qui interroge directement la capacité des régulateurs à préserver et promouvoir la diversité culturelle. La résolution adoptée au Parlement européen en janvier 2024 a justement souligné l'urgence de mettre en place un cadre juridique approprié pour encadrer l'activité de ces plateformes.

Émilie Terrier a détaillé les instruments juridiques disponibles, parmi lesquels la loi LéoTard, qui confère à l'ARCOM un pouvoir de régulation sur les services de communication audiovisuelle et numérique, ainsi que le Digital Services Act, qui impose des obligations de transparence sur les systèmes de recommandation. Mais au-delà des outils juridiques, c'est l'ensemble du modèle économique qui est en jeu. Les dépendances économiques des auteurs, accentuées par les pratiques des plateformes, appellent la construction d'un modèle plus équitable de répartition des revenus. Avec l'essor des intelligences artificielles génératives, de nouvelles questions émergent, notamment sur la place des créateurs humains dans des environnements de plus en plus automatisés.

Quels futurs pour l'action publique ?

Cette session a permis de dresser un tableau contrasté mais éclairant des enjeux contemporains autour de l'industrie musicale et des plateformes numériques. Qu'il s'agisse de la découvrabilité des contenus francophones, des stratégies de production au Brésil ou de la régulation du streaming musical, un constat s'impose : l'action publique reste essentielle pour garantir la diversité culturelle et soutenir les artistes dans un écosystème marqué par l'hyperconcurrence et les déséquilibres économiques.

Les débats ont souligné l'importance de repenser les cadres juridiques, de renforcer les soutiens publics et de mieux articuler les relations entre plateformes, créateurs et consommateurs pour construire un paysage culturel plus riche et plus inclusif.

Hadi Fouladkar

Session 3

Réseaux sociaux et régulation des discours : fake news, xénophobie et exil numérique en Afrique subsaharienne

La troisième session du colloque « Action publique et numérisation des industries culturelles et médiatiques » a exploré les défis immenses que posent les réseaux sociaux aux régulations publiques en Afrique. Entre fake news au Burkina Faso, xénophobie au Gabon et censure des lanceurs d'alerte au Cameroun, les interventions ont révélé l'ampleur des enjeux et les réponses, souvent limitées, des États.

Fake news au Burkina Faso : un défi entre régulation et précarité

Évariste Dakouré, chercheur à l'Université Aube Nouvelle (Burkina Faso), a ouvert la session en dressant un tableau précis de l'usage des réseaux sociaux et de la circulation des fausses informations dans son pays. Avec 5,5 millions d'internautes, dont 4,4 millions sur Facebook, le Burkina Faso connaît une explosion de l'utilisation des réseaux sociaux, facilitée par la démocratisation de l'accès à internet.

À l'échelle mondiale, on compte 500 millions de publications par jour sur X (anciennement Twitter) et 300 heures de vidéos uploadées chaque minute sur YouTube. Dans ce déferlement d'informations, les fausses nouvelles se fraient un chemin sans difficulté, portées par des acteurs variés, y compris des partis politiques au Burkina Faso. Evariste Dakouré a rappelé que le contexte burkinabè est marqué, depuis 2015, par des attentats terroristes et des déplacements massifs de populations, accentuant l'usage des réseaux sociaux et la diffusion incontrôlée de contenus.

Face à cette situation, plusieurs instruments législatifs ont été mis en place : un régime juridique spécifique à la presse en ligne (2015), une révision du code pénal (2018), et des mesures ciblant les comptes influents (plus de 5000 abonnés). Toutefois, comme l'a souligné le chercheur, l'enjeu pour l'État n'est pas tant de distinguer le vrai du faux, mais bien de préserver l'ordre public et de contrôler l'opinion.

Des initiatives ont vu le jour, comme les programmes de fact-checking tiers sur Facebook, l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle ou la création de la plateforme

FasoCheck. Malgré tout, ces efforts sont entravés par des obstacles majeurs : faiblesse des moyens économiques, manque de ressources humaines et contexte politique instable. Evariste Dakouré a ainsi mis en lumière les limites d'une régulation qui peine à suivre le rythme effréné de la circulation numérique.

Xénophobie au Gabon : quand les réseaux sociaux amplifient les tensions

Marcy Delsione Ovoundaga (Université Catholique de l'Ouest, Bretagne Sud) et Delcia Mboumba Ndembi (Université Haute Alsace) ont déplacé le regard vers le Gabon, où les réseaux sociaux participent activement à la diffusion des discours xénophobes. La xénophobie n'est pas nouvelle au Gabon : les tensions envers les populations étrangères s'y sont enracinées depuis plusieurs années, nourries par des évolutions institutionnelles qui traduisent une crispation sur l'identité nationale.

Les deux chercheurs ont analysé les contenus publiés et les commentaires sur les réseaux sociaux, révélant une généralisation des rhétoriques hostiles envers les étrangers. Fait intéressant : si les publications à caractère xénophobe sont majoritaires, les commentaires réservent parfois des surprises, certains internautes tentant de défendre les étrangers contre les attaques. Cette nuance rappelle que les espaces numériques, loin d'être homogènes, sont traversés de contradictions et de conflits d'interprétation.

Sur le plan institutionnel, les autorités gabonaises adoptent une posture ambivalente. Elles affichent une volonté de réguler les discours haineux tout en entretenant, parfois, des positions qui les légitiment. Ovoundaga et Mboumba Ndembi ont insisté sur les problèmes de conception de la régulation médiatique au Gabon, où les autorités oscillent entre protection des droits et instrumentalisation politique des tensions.

Cameroun : l'exil numérique des lanceurs d'alerte face à un pouvoir autoritaire

Jean-Marie Tchatchouang, chercheur à l'Université de Douala et ancien journaliste, a apporté un éclairage précieux sur la situation au Cameroun, en se concentrant sur les lanceurs d'alerte en exil. Le Cameroun dispose de 760 médias — chaînes de télévision, radios, journaux et sites web — et compte 12,89 millions d'internautes. Pourtant, cette richesse médiatique contraste avec la réalité d'une censure multiforme qui limite fortement la liberté d'expression, notamment sur les réseaux sociaux.

Jean-Marie Tchatchouang a analysé la gouvernance de l'internet mise en place par les autorités camerounaises, visant à renforcer leur contrôle sur les contenus diffusés en ligne. Si les dispositifs de surveillance sont puissants à l'intérieur du pays, ils atteignent leurs limites lorsqu'il s'agit de gérer les publications des lanceurs d'alerte résidant à l'étranger. Ces derniers échappent partiellement au contrôle direct, mais font l'objet de nouvelles formes de pressions.

Les résultats de l'étude montrent que l'État a mis en place plusieurs stratégies : pressions sur les proches et les relais locaux des lanceurs d'alerte, surveillance accrue des

interactions numériques, interdiction implicite de partager leurs propos. Jean-Marie Tchatchouang a conclu que l'espace numérique camerounais est marqué par un verrouillage autoritaire, où la liberté d'expression est étroitement encadrée, même à distance. Ce constat soulève des interrogations plus larges sur les capacités des régimes autoritaires à exercer un contrôle transnational grâce aux outils numériques.

Cette session a mis en lumière la complexité des défis liés à la régulation des discours en ligne dans des contextes africains marqués par des tensions sociopolitiques, économiques et identitaires. Que ce soit face aux fake news au Burkina Faso, aux discours xénophobes au Gabon ou aux mobilisations des lanceurs d'alerte au Cameroun, les autorités oscillent entre volontés de contrôle, de protection et de préservation de l'ordre public.

Les chercheurs ont rappelé que réguler le numérique ne peut se réduire à des mesures techniques ou légales : il faut aussi interroger les dynamiques de pouvoir, les responsabilités des plateformes et les ressources mobilisées par les acteurs associatifs. Plus largement, ces travaux invitent à repenser le lien entre espace numérique et espace public, dans des sociétés où les fractures sociales et politiques se répercutent désormais en ligne.

Hadi Fouladkar

Session 4

Régulation des big tech et de discours sociaux en ligne : véritable défi pour les pouvoirs publics et politiques dans les pays du Nord et du Sud.

Avant 2010, la régulation du secteur des grandes plateformes n'était pas perçue comme une nécessité. Cependant, face à la multiplication des dérives dans les espaces numériques, la nécessité de réguler ce secteur s'est imposée aux pouvoirs publics. Cette reprise en main s'observe bien au-delà de ces pays, notamment avec l'exemple de la mise en œuvre progressive du Digital Services Act (DSA). Par ailleurs, les réseaux sociaux peuvent être considérés comme des vecteurs de mobilisation, mais aussi et de désinformation à des fins politiques en période de crise.

Dans cette session, les chercheurs mettent en exergue les enjeux de régulation des grandes plateformes par les pouvoirs publics.

Le DSA : une solution pour la régulation de l'espace numérique européen et la fin d'une "liberté" illimitée numérique des big tech

Pour Benoît Loutrel, membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) chargé de la mise en œuvre du DSA, ce nouveau cadre système a pour objectif de renforcer et de développer le marché intérieur numérique, tout en garantissant le respect de la charte des droits fondamentaux et de la liberté d'expression. Dans le même prolongement, Anne Bellon, chercheuse à l'université de technologie de Compiègne, a, quant à elle, mené une étude approfondie sur le DSA. Selon elle, ce projet de loi qui marque un tournant significatif dans le contexte européen, fait référence à la loi sur l'application d'internet,

adoptée en 2017, qui impose aux plateformes des obligations de diligence, de transparence et de responsabilité en tant que diffuseurs de l'information. Dans son analyse, le DSA va au-delà d'une simple réforme technique, il définit une nouvelle manière de penser la régulation du numérique. Pour expliquer sa démarche, la chercheuse a fait une lecture sociologique de la régulation, fondée sur une étude de terrain menée auprès d'entrepreneurs de la régulation en France, en Allemagne et à Bruxelles. Dans cette perspective, elle a identifié trois facteurs principaux qui influencent l'élaboration de nouvelles réglementations et des formes qu'elles prennent, notamment la mobilisation dans un champ politique et militant, la capacité des acteurs des administrations publiques et les relations entre les gouvernements et les plateformes. Il convient de souligner que ce processus ne se déroule pas de manière linéaire et, mais est également caractérisé par des tensions à chaque étape.

Les Asymétries entre médias et big tech : vers une évolution des relations au-delà du cadre actuel

Poursuivant la réflexion, les chercheurs Nikos Smyrniaios de l'université de Toulouse, Franck Rebillard de l'université Sorbonne Nouvelle et Charis Papaevangelou de l'*Institute for Information Law* au Pays-Bas ont abordé la question de l'asymétrie entre les médias traditionnels et les big tech. Ils ont analysé l'évolution des rapports de pouvoir entre ces deux entités au fil des années. Selon leur analyse, les médias nationaux sont à la fois sous la domination des big tech et dépendant d'eux sur le plan économique et technologique. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de longue date caractérisé par une absence de régulation. L'exemple de Google News illustre parfaitement cette tendance. Entre 2002 et 2007, Google News a exploité les contenus d'actualité des éditeurs sans autorisation et sans compensation financière. Cette pratique a accentué les tensions déjà existantes dans les relations entre les éditeurs et ces plateformes.

La mise en œuvre des mesures, dont la création du droit voisin en 2019, qui est une directive européenne, est un changement majeur. Ce système a pour objectif de rééquilibrer les relations entre les parties prenantes, permettant ainsi aux médias de bénéficier d'une compensation financière pour l'exploitation de leur contenu. Cette mesure marque aussi une évolution dans leurs rapports, cependant elle s'avère insuffisante pour garantir une équité optimale, ce qui a pour conséquence de fragiliser les « petits médias ».

Dans ce contexte d'inégalité, les experts préconisent la mise en œuvre d'une politique publique qui permettrait d'envisager une évolution des rapports au-delà du cadre actuel.

Marie-Christelle N'Dah

Session 5 et 6

Réguler sans consensus : discours, conflits et souverainetés à l'ère des plateformes.

Les plateformes numériques cristallisent aujourd'hui des tensions, certaines fractures et des tentatives de reprises en main par les institutions comme par les citoyens. À travers trois interventions du colloque « Action publique et numérisation des industries culturelles et médiatiques », le panorama s'éclaire : entre fragmentation idéologique en France, polarisation au Brésil et défiance mondiale envers les organisations internationales, la régulation avance doucement sur un terrain en constante évolution.

Face aux grandes plateformes, des éditeurs désunis

Clément Joël Soalla (*Deutsche Welle Akademie*) nous a d'abord démontré la complexité des relations entre les médias d'actualité et les grandes plateformes telles que Google. À l'origine d'une infomédiation massive de l'information, ces plateformes ne produisent pas de contenus, mais les organisent, les hiérarchisent, les rendent plus ou moins visibles. La directive européenne sur le droit voisin (2019), censée rééquilibrer le rapport de force, a montré ses limites en France, où la fragmentation des acteurs médiatiques empêche une régulation cohérente.

Entre les *pure players* qui exercent exclusivement une activité en ligne, représentés par le SPIIL (Le Syndicat de la Presse Indépendante d'Information en Ligne), et les médias traditionnels, regroupés autour de l'APIG (L'Alliance de la Presse d'Information Générale), les divergences sont profondes. Les premiers prônent une régulation globale et démocratique de la diffusion numérique. Les seconds adoptent une stratégie d'adaptation, voire de compromis, dans l'espoir de préserver leur modèle économique. Par conséquent, Google impose des accords individuels, exploitant les fractures idéologiques de la filière, dans une stratégie de « diviser pour mieux régner ».

Une Amazonie numérique : la bataille des discours

À des milliers de kilomètres, une autre forme de lutte se joue à l'aune du numérique. Ivanise Hilbig De Andrade (UF da Bahie, Brésil) et Paulo Victor Melo (Univ. Nova de Lisboa, Portugal) ont étudié la crise humanitaire des Yanomami au Brésil, au prisme de la circulation discursive sur les réseaux sociaux numériques. Si les plateformes permettent de médiatiser cette situation dramatique avec le hashtag #SOSYanomami, elles servent aussi de terrain fertile aux discours de haine et à la désinformation, y compris de la part de responsables politiques.

Le projet de loi 2630, discuté au Brésil depuis 2020, vise à instaurer un devoir de diligence pour les plateformes, afin de les obliger à limiter les contenus illicites et/ou haineux. Mais sa mise en œuvre reste bloquée, entre pressions politiques et résistance des GAFAM (célèbre acronyme désignant les géants du Web - Google, Apple, Facebook (Méta), Amazon et Microsoft). L'étude met également en lumière une milice numérique agissant dans l'ombre des institutions, avec des campagnes coordonnées de désinformation, financées par de l'argent public. Dès lors, selon Ivanise Hilbig De Andrade, les réseaux sociaux numériques ne sont pas de simples canaux, mais de véritables acteurs politiques à part entière capables d'influencer l'agenda législatif et de remodeler l'espace public.

Au Sahel, les réseaux sociaux numériques comme nouvel espace politique

Dans les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) (Burkina Faso, Mali, Niger), Régis Dimitri Balima et Lacina Kaboré (Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso) ont mis en avant le rôle central des réseaux sociaux numériques dans la recomposition des formes de mobilisation politique. Dans un climat de défiance envers les médias traditionnels et de restriction de l'espace public, les plateformes sont devenues l'arène principale de communication et de légitimation.

TikTok, Facebook et surtout WhatsApp sont autant de canaux où se jouent les récits politiques, entre propagande, résistance, influence et viralité. Dans cette région marquée par les transitions militaires et la critique des anciennes puissances coloniales, ces outils numériques constituent

une arme à double tranchant : efficaces, accessibles à tous, mais propices à la manipulation. L'étude de ces deux chercheurs rappelle que dans cette zone aussi, la régulation est un enjeu démocratique, et que l'usage massif des réseaux sociaux numériques ne va pas sans surveillance, censure et polarisation croissante.

L'OMS et son « *pandemic treaty* » : crise de l'expertise sur X

Florian Rodot (Université Libre de Bruxelles) a, quant à lui, examiné le cas de l'OMS (L'Organisation Mondiale de la Santé) confrontée à la critique rendue virale sur X (ex-Twitter), autour du traité mondial pour la prévention et la réponse aux pandémies. L'étude d'un corpus de 120 000 tweets, analysés grâce à un logiciel de lexicométrie, montre une polarisation extrême du débat. En effet, des figures conservatrices et des influenceurs complotistes façonnent un lexique de la défiance, dans un espace où la vérité se brouille.

L'OMS tente de reprendre la main avec des initiatives pédagogiques, mais la bataille du discours semble engagée sur un terrain déjà fragile. Le débat n'est plus uniquement scientifique ou sanitaire. Il devient idéologique et s'inscrit dans une crise de légitimité des institutions, où les communautés numériques structurent leur propre réalité.

Un même espace, des logiques différentes

Si les contextes de ces différentes études sont éloignés, un enjeu commun les relie : les plateformes numériques redéfinissent les règles du jeu de l'action publique. Elles sont à la fois outil d'émancipation, canal d'influence et vecteur de désordre informationnel. Mais ces différences sont aussi structurantes : fragmentation idéologique en France, polarisation et législation ralentie au Brésil, propagande et auto-légitimation au Sahel, crise d'expertise à l'échelle mondiale. Chaque terrain révèle une facette d'un même défi global, celui de reprendre la main sur les récits, les régulations et les rapports de pouvoir.

Finalement, ces interventions convergent sur un point essentiel : la régulation ne peut plus être pensée comme une mécanique descendante, édictée par un État ou une institution lointaine. Elle implique des rapports de force, des batailles idéologiques et nécessite de repenser les alliances entre acteurs publics, médias, société civile et chercheurs. Ce n'est qu'en comprenant les dynamiques de discours, les différentes logiques d'adhésion et les structures invisibles du pouvoir numérique que l'on pourra espérer construire des environnements informationnels plus justes, plus transparents et plus démocratique. Ce grand chantier déjà bien entamé s'annonce difficile mais indispensable.

CONCLUSION

Pour clore ce colloque, le spécialiste des industries culturelles, Philippe Bouquillon (Université Sorbonne Nouvelle) nous a rappelé l'importance d'un exercice collectif de synthèse, tant les contributions de chacun et chacune des intervenants ont révélé la richesse et la complexité des enjeux. L'une des forces des deux journées selon lui a résidé dans la mise en visibilité *des Suds* qui nous permet de sortir d'une lecture encore trop souvent centrée sur les modèles et grilles d'analyse *des Nords*.

La régulation, en France, en Afrique comme en Europe, ne peut plus s'envisager selon une logique strictement nationale ou sectorielle. Elle doit absolument composer avec des rapports mouvants

entre culture et industries, entre pouvoir et économie de l'attention, entre logiques algorithmiques et exigences démocratiques. La notion de souveraineté, elle-même, se montre ambivalente, faisant tantôt référence à l'autonomie d'un État, tantôt à une volonté de contrôle sur les expressions citoyennes.

Ces deux journées d'études ont ainsi mis en lumière la nécessité d'un décroisement des approches entre aires géographiques, disciplines et objets d'études. Étudier les discours, comprendre les usages, observer les stratégies d'influence : autant de clés pour penser une action publique qui ne se décrète pas d'en haut, mais se construit dans le dialogue, la négociation et la connaissance des terrains. Cette ambition est, plus que jamais, à poursuivre collectivement.

Eve-Marie Abouchakra